



Tract unitaire ESR - Réforme des retraites

mardi 17 septembre 2019, par [Bariaud](#)



Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ont tout à perdre avec la mise en place d'un système de retraites par points, Défendons nos régimes de retraite, défendons la solidarité entre les générations, exigeons de nouveaux droits

Sous couvert d'uniformiser les systèmes de retraite, l'objectif affiché de la réforme du gouvernement Macron est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement aux retraites, à 14 % du PIB. Comme le nombre de retraité·e·s augmentera de 35 % d'ici 2050, le montant de nos retraites sera automatiquement revu à la baisse.

Aujourd'hui, avec le système actuel de prestations et cotisations définies, chacun sait ce qu'il cotise et ce qu'il doit obtenir comme pension. Avec le nouveau système, chacune et chacun saurait ce qu'il/elle cotise mais non ce qu'il/elle percevrait une fois à la retraite car la valeur future du point sera fixée de manière unilatérale par les gouvernements à venir. Le niveau de pension restera indéfini avant la liquidation des droits. Chaque retraité serait condamné à l'insécurité perpétuelle sur sa pension de base et sera incité, s'il en a les moyens, à recourir à des retraites complémentaires par capitalisation pour s'assurer un niveau de vie décent.

Les idées d'introduire de nouveaux éléments de modulation dans le calcul des droits à pension, soit en restaurant un âge pivot, soit en renforçant la prise en compte des durées de cotisation, reviennent à reculer l'âge de la retraite sans le dire. De telles mesures auraient des conséquences très importantes dans l'ESR compte-tenu des durées d'études nécessaires pour entrer dans les carrières.

Dans le système actuel, ce sont les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires qui sont prises en compte. Dans le nouveau système, c'est la totalité de la carrière qui serait prise en compte, ce qui tiendrait automatiquement, et forcément, le montant des pensions vers le bas, en particulier pour les femmes et pour ceux qui auront connu des phases de précarité dans leurs carrières.

Pour atténuer la baisse des pensions, la réforme prévoit une prise en compte des primes et indemnités des fonctionnaires dans le calcul des retraites. Mais, les primes des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sont parmi les plus basses de la fonction publique.

Les organisations signataires de cet appel, revendiquent :

- Le maintien du code des pensions civiles et militaires ; maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.
- La suppression des décotes et des surcotes.
- La prise en compte des années travaillées à l'étranger.
- La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation.

Nous appelons les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à se mobiliser massivement dès à présent pour dire non au projet de réforme du gouvernement !

SNTRS-CGT, CGT FEREC-SUP, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNA-SUB-FSU, SNCS-FSU, FO ESR, SNPTES, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, UNEF

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ont tout à perdre avec la mise en place d'un système de retraites par points. Défendons nos régimes de retraite, défendons la solidarité entre les générations, exigeons de nouveaux droits

Sous couvert d'uniformiser les systèmes de retraite, l'objectif affiché de la réforme du gouvernement Macron est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement aux retraites, à 14 % du PIB. Comme le nombre de retraité·e·s augmentera de 35 % d'ici 2050, le montant de nos retraites sera automatiquement revu à la baisse.

Aujourd'hui, avec le système actuel de prestations et cotisations définies, chacun sait ce qu'il cotise et ce qu'il doit obtenir comme pension. Avec le nouveau système, chacune et chacun saurait ce qu'il/elle cotise mais non ce qu'il/elle percevrait une fois à la retraite car la valeur future du point sera fixée de manière unilatérale par les gouvernements à venir. Le niveau de pension restera indéfini avant la liquidation des droits. Chaque retraité serait condamné à l'insécurité perpétuelle sur sa pension de base et sera incité, s'il en a les moyens, à recourir à des retraites complémentaires par capitalisation pour s'assurer un niveau de

vie décent.

Les idées d'introduire de nouveaux éléments de modulation dans le calcul des droits à pension, soit en instaurant un âge pivot, soit en renforçant la prise en compte des durées de cotisation, reviennent à reculer l'âge de la retraite sans le dire. De telles mesures auraient des conséquences très importantes dans l'ESR compte-tenu des durées d'études nécessaires pour entrer dans les carrières.

Dans le système actuel, ce sont les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires qui sont prises en compte. Dans le nouveau système, c'est la totalité de la carrière qui serait prise en compte, ce qui tirerait automatiquement, et fortement, le montant des pensions vers le bas, en particulier pour les femmes et pour ceux qui auront connu des phases de précarité dans leurs carrières.

Pour atténuer la baisse des pensions, la réforme prévoit une prise en compte des primes et indemnités des fonctionnaires dans le calcul des retraites. Mais, les primes des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sont parmi les plus basses de la fonction publique.

Les organisations signataires de cet appel, revendiquent :

- Le maintien du code des pensions civiles et militaires ; maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.
- La suppression des décotes et des surcotes.
- La prise en compte des années travaillées à l'étranger.
- La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation.

Nous appelons les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à se mobiliser massivement dès à présent pour dire non au projet de réforme du gouvernement !

SNTRS-CGT, CGT FERC-SUP, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, FO ESR, SNPTES, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, UNEF